

## **E supplément [E dépôt] : Archives communales déposées**

La série E supplément (ainsi cotée dans le Gers, la cotation réglementaire étant E dépôt) représente environ 230 ml de documents du moyen âge au 20e siècle, provenant de dépôts obligatoires (communes de moins de 2000 habitants) ou facultatifs (communes d'un niveau de population supérieur à 2000 habitants) aux Archives départementales. Les Archives communales d'Auch déposées jusqu'en 1945 et qui ont conservé leur cadre de classement et leur cotation communale, sont associées à cette série.

### ***Instruments de recherche***

- Série E supplément : *Répertoire numérique détaillé de la série E supplément. Archives communales déposées, revues, complétées et mis à jour* par Pierre Debofle, dactyl., Auch, 2008, 2 vol.
- Archives communales d'Auch : voir notice propre.

### ***Présentation du fonds***

368 communes de moins de 2000 habitants (sur 454) et 5 communes de plus de 2000 habitants (sur 9) ont à ce jour effectué un dépôt obligatoire ou facultatif de leurs archives centenaires, partiel ou plus complet, soit un total de 373 dépôts communaux.

Les 5 communes de plus de 2000 habitants sont, outre Auch, l'Isle-Jourdain, Nogaro, Samatan (en cours de classement) et Vic-Fezensac. Condom (qui n'a que très peu déposé aux Archives du Gers, essentiellement les registres du bureau de bienfaisance, initialement conservés avec les archives hospitalières de Condom déposées) et Lectoure ont leur propre service d'archives ; Fleurance (un dépôt très succinct à relever) et Mirande (même remarque) ont également conservé la quasi-totalité de leurs archives.

Les communes (ou anciennes communes rattachées) de plus ou de moins de 2000 habitants (Auch mis à part) ayant fait un ou plusieurs dépôts sont (fin 2009) :

*Aignan, Ansan, Antras, Arblade-Le-Bas, Arblade-Le-Haut, Armous-et-Cau, Arrouède, Artiguedieu-Garrané, Aubiet, Augnax, Auradé, Aurensan, Aurimont, Auterive, Aux-Aussat, Avéron-Bergelle, Avezan, Ayguetinte, Ayzieu ; Barcelonne-du-Gers, Barran, Bascous, Bassoues, Bazian, Bazugues, Beaucaire, Beaumarchés, Beaumont, Beccas, Bédéchan, Bellegarde-Adoulins, Belloc-Saint-Clamens, Belmont, Bernède,*

Berrac, Betcave-Aguin, Bétous, Betplan, Bézéril, Bezolles, Bézues-Bajon, Biran, Bivès, Blanquefort, Blaziert, Bonas, Boucagnères, Boulaur, Bourrouillan, Bouzon-Gellenave, Brugnens ; Cabas-Loumassès, Cadeilhan, Caillavet, Callian, Campagne d'Armagnac, Cannet, Cassaigne, Castelnau-Barbarens, Castelnau d'Anglès, Castelnau d'Arbieu, Castelnau d'Auzan, Castéra-Verduzan, Castéron, Castet-Arrouy, Castex, Castillon-Massas, Castillon-Savès, Castin, Caumont, Caupenne d'Armagnac, Cazaubon, Cazaux d'Anglès, Cazaux-Savès, Cazaux-Villecomtal, Cazeneuve, Céran, Cézan, Chélan, Clermont-Pouyguillès, Clermont-Savès, Cologne, Condom, Courties, Crastes, Cravencères, Cuélas ; Duffort, Duran ; Eauze, Encausse, Endoufielle, Esclassan-Labastide, Espas, Estampes, Estang, Estipouy, Estramiac ; Faget-Abbatial, Flamarens, Fleurance, Fourcès, Frégouville, Fustérouau ; Galiac, Garravet, Gaudonville, Gaujac, Gaujan, Gavarret-sur-Aulouste, Gazax-et-Baccarisse, Gée-Rivière, Gimbrède, Gondrin, Goutz ; Haulies, Homps ; Idrac-Respailès, L'Isle-Arné, L'Isle-Bouzon, L'Isle-de-Noé, L'Isle-Jourdain ; Jegun, Ju-Belloc, Juilles ; Labarrère, Labarthète, Labastide-Savès, Labéjan, Labrihe, Ladevèze-Rivière, Ladevèze-Ville, Lagarde-Fimarcon, Lagarde-Hachan, Lagardère, Lagraulas, Lagraulet, Laguian-Mazous, Lahas, Lahitte, Lalanne, Lamaguère, Lamazère, Lannemaignan, Lannepax, Lanne-Soubiran, Lannux, Larée, La Romieu, Larressingle, Larroque-Engalin, Larroque-sur-L'Osse, Lartigue, La Sauvetat, Lasserade, Lasseube-Propre, Lasséran, Laujuzan, Lavardens, Laveraët, Leboulin, Le Brouilh, Le Houga, Lias d'Armagnac, Ligardes, Lombez, Loubédat, Loubersan, Lourties-Monbrun, Louslitges, Lupiac, Luppé-Violles, Lussan ; Magnan, Magnas, Maignaut-Tauzia, Malabat, Manas-Bastanous, Manciet, Manent-Montané, Mansempuy, Marambat, Maravat, Marciac, Margouët-Meymes, Marguestau, Marsan, Marseillan, Mascaras, Mas d'Auvignon, Masseur, Mauléon d'Armagnac, Maulichères, Maumusson-Laguian, Maupas, Maurens, Mauroux, Meilhan, Mérens, Miélan, Miradoux, Miramont-Latour, Mirande, Mirannes, Mirepoix, Monbardon, Monbert, Monblanc, Moncassin, Monclar, Monclar d'Armagnac, Moncorneil-Grazan, Monferran-Plavès, Monferran-Savès, Monfort, Mongauzy, Monguilhem, Monlaur-Bernet, Monlezun d'Armagnac, Monlezun-Pardiac, Monpardiac, Mont d'Astarac, Montaut, Montaut-Les-Créneaux, Montégut, Montégut-Savès, Montesquiou, Montestruc-sur-Gers, Monties, Montiron, Montréal, Mormès, Mouchan, Mourède ; Nogaro, Noilhan, Nougroulet ; Orbessan, Ordan-Larroque, Ornézan ; Panassac, Panjas, Pauilhac, Pavie, Pellefigue, Perchède,

*Pergain-Taillac, Pessan, Pessoulens, Peyrecave, Peyrusse-Massas, Pis, Plaisance, Plieux, Polastron, Pompiac, Ponsan-Soubiran, Pouydraguin, Pouylebon, Pouy-Loubrin, Préchac, Preignan, Préneron, Projan, Puycasquier, Puységur ; Ramouzens, Réans, Réjaumont, Riguepeu, Riscle, Roquebrune, Roquefort, Roquelaure, Roquepine, Roques, Rozès ; Sabaillan, Sabazan, Sadeillan, Salles-d'Armagnac, Samaran, Samatan, Sansan, Saramon, Sarcos, Sarragachies, Sarraguzan, Sarrant, Savignac-Mona, Sauviac, Segos, Ségoufielle, Sémézies-Cachan, Sempesserre, Sère, Sérempuy, Seysses-Savès, Simorre, Sion, Solomiac, Saint-André, Saint-Antoine, Saint-Antonin, Saint-Arailles, Saint-Arroman, Saint-Blancard, Saint-Brès, Saint-Caprais, Saint-Christaud, Saint-Clar, Saint-Créac, Saint-Cricq, Saint-Elix, Saint-Elix-Theux, Saint-Georges, Saint-Germé, Saint-Griède, Saint-Jean-Le-Comtal, Saint-Jean-Poutge, Saint-Justin, Saint-Lary, Saint-Léonard, Saint-Lizier-du-Planté, Saint-Martin d'Armagnac, Saint-Martin-Gimois, Saint-Maur, Saint-Médard, Saint-Mézard, Saint-Mont, Saint-Orens, Saint-Orens-Pouy-Petit, Saint-Ost, Saint-Paul-de-Baïse, Saint-Pierre-d'Aubezies, Saint-Puy, Saint-Sauvy, Saint-Soulan, Sainte-Anne, Sainte-Christie-d'Armagnac, Sainte-Gemme, Sainte-Marie, Sainte-Mère, Sainte-Radegonde ; Tachoures, Tarsac, Tasque, Taybosc, Termes d'Armagnac, Terraube, Thoux, Tillac, Tirent-Pontéjac, Touget, Toujouse, Tournecoupe, Turrenquets, Traversères, Tudelle ; Urdens, Urgosse ; Valence-sur-Baïse, Vergoignan, Verlus, Vic-Fezensac, Viella, Villecomtal, Viozan.*

La cotation des archives déposées est continue, selon leur ordre d'entrée et de traitement par commune. Au sein de chaque dépôt, le cadre de classement des archives communales a été respecté, en distinguant les archives antérieures à la Révolution et les archives postérieures à 1789.

Leur importance est très variable d'une commune à une autre. On y trouve le plus souvent les délibérations consulaires et communales, la comptabilité, les impositions, les terriers et cadastres, les registres paroissiaux et d'état-civil, d'autres pièces relatives aux affaires militaires (conscription), aux édifices et biens communaux, aux travaux, à l'éducation et aux cultes. Certains plans cadastraux ont été déposés quand ils présentaient des caractères de fragilité.